

**Récapitulatif des mesures prises par le gouvernement colombien entre mars et octobre  
2020 dans le cadre de la crise Covid-19**

[Décret 475 du 25 mars 2020](#)

Par lequel des mesures spéciales sont prises concernant le secteur de la culture, dans le cadre de l'État d'urgence économique et sociale.

[Décret 476 du 25 mars 2020](#)

Par lequel des mesures sont prises pour garantir la prévention, le dépistage et le traitement du Covid-19. Le décret traite également des autres dispositions prévues dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique.

[Décret 482 du 26 mars 2020](#)

Par lequel des mesures sont prises sur le fonctionnement du service des transports publics et de son infrastructure, dans le cadre de l'État d'urgence, économique, social et écologique.

[Décret 486 du 27 mars 2020](#)

Par lequel des mesures sont édictées pour soutenir économiquement les travailleurs et les producteurs du secteur agricole. D'autres mesures sont adoptées pour garantir le fonctionnement permanent du système d'approvisionnement en produits agricoles et la sécurité alimentaire sur tout le territoire national, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique.

[Décret 499 du 31 mars 2020](#)

Par lequel sont adoptées des mesures relatives à la passation de marchés publics pour l'acquisition sur le marché international de dispositifs médicaux et d'éléments de protection individuelle, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique. En raison des turbulences du marché international des marchandises et pour faire face à la pandémie de Covid-19, ces mesures sont directement applicables.

[Décret 500 du 31 mars 2020](#)

Par lequel sont adoptées des mesures relatives au travail, notamment à la distribution des ressources provenant des cotisations aux régimes d'assurances des risques professionnels de caractère public, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique.

[Décret 513 du 2 avril 2020](#)

Par lequel sont établies des mesures relatives au cycle des projets d'investissement public, qui peuvent être financés par des ressources du Système général de redevances, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique.

[Décret 517 du 4 avril 2020](#)

Par lequel sont édictées les dispositions relatives aux services publics d'énergie électrique et de gaz combustible, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique déclaré par le décret 417 de 2020.

#### [Décret 518 du 4 avril 2020](#)

Par lequel le *Programa Ingreso Solidario* a été créé. Ce programme répond aux besoins des ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique.

#### [Décret 523 du 7 avril 2020](#)

Sachant que la production de matières premières telles que le maïs jaune dur, le sorgho, le soja et le tourteau de soja est insuffisante dans le pays et que cette insuffisance a des répercussions sur quasi 85% des coûts de production des produits de consommation basiques, l'application du système andin de tarification (*Sistema Andino de Franja de Precios*) pour ces produits est temporairement suspendue et un tarif de zéro pour cent (0%) est établi jusqu'au 30 juin 2020. Ces mesures sont prises dans le cadre de l'urgence sanitaire Covid-19 afin de d'assurer la production et les coûts de production.

#### [Décret 527 du 7 avril 2020](#)

Compte tenu de la gravité de la pandémie de Covid-19, des restrictions temporaires sur les importations d'éthanol dans le pays ont été adoptées pour augmenter la capacité de stockage du secteur de production et pour que l'industrie sucrière ne s'effondre pas. Par conséquent, ce décret indique que l'importation d'alcool carburant se fera uniquement pour pallier un déficit de l'offre locale par rapport à la demande qui pourrait se présenter.

#### [Décret 531 du 8 avril 2020](#)

Par lequel des instructions sont données dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie de COVID-19 et du maintien de l'ordre public. Ce décret prolonge le confinement strict jusqu'au 27 avril 2020.

#### [Décret 544 du 13 avril 2020](#)

Par lequel sont adoptées des mesures relatives à la passation de marchés publics pour l'acquisition sur le marché international de dispositifs médicaux et d'éléments de protection individuelle, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique. En raison des turbulences du marché international des marchandises et pour faire face à la pandémie de Covid-19, ces mesures sont directement applicables.

#### [Décret 558 du 15 avril 2020](#)

Par lequel des mesures sont prises pour réduire temporairement la cotisation au régime général des retraites, protéger les retraités dans le cadre de la retraite programmée. D'autres

dispositions sont également prises dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique.

#### [Décret 593 du 24 avril 2020](#)

Par lequel des instructions sont données dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie de COVID-19 et du maintien de l'ordre public. Ce décret prolonge le confinement strict jusqu'au 11 mai 2020 et 41 exceptions donc le secteur de la construction et des industries manufacturières qui pourront reprendre à partir du 27 avril si protocole bio sanitaires validés par les services de santé des mairies qui sont les responsables du contrôle dans le pays,

#### [RESOLUCIÓN 498 DE 2020](#)

Cette résolution établit des lignes directrices pour mettre en œuvre les mesures établies dans le paragraphe 36 du décret 593 de 2020 sur les protocoles de biosécurité, qui sont nécessaires pour toutes les activités économiques et sociales et pour tous les secteurs de l'administration publique. Ces mesures ont pour but d'atténuer, de contrôler, de prévenir la propagation du Covid-19 et de faire face à la pandémie de la meilleure manière possible.

#### [DECRETO 686 DEL 22 DE MAYO DE 2020](#)

Par lequel des dispositions transitoires sont adoptées concernant les systèmes spéciaux d'importation, d'exportation, de consommation, de tourisme et en franchise de droits, afin d'atténuer les effets causés par l'urgence sanitaire causée par le coronavirus COVID-19 "

#### [DECRETO 688 DEL 22 DE MAYO DE 2020](#)

Par lequel des mesures fiscales transitoires sont adoptées dans le cadre de l'état d'urgence économique, sociale et écologique conformément au décret 637 de 2020

#### [DECRETO 689 DEL 22 DE MAYO DE 2020](#)

Par lequel la validité du décret 636 du 6 mai 2020 est prorogée jusqu'au 31 mai inclus "par laquelle des instructions sont données dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie de coronavirus COVID-19, et du maintien de l'ordre public"

#### [RESOLUCIÓN 844 du 26 mai 2020 – MinSalud.](#)

Par lequel, est défini l'extension de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 août 2020, ce qui signifie que le pays est en alerte et en coordination institutionnelle pour prendre des mesures pour continuer à protéger la santé et la vie des Colombiens (l'équivalent des pouvoirs spéciaux chez nous, mais au niveau du Président).

#### [DECRETO 682 DEL 21 DE MAYO DE 2020](#)

Par lequel des mesures sont établies pour l'exonération de la taxe spéciale sur les ventes (TVA) pour l'année 2020 et d'autres dispositions sont émises dans le but de **promouvoir la**

**réactivation de l'économie colombienne**, dans le cadre de l'État d'urgence économique, sociale et écologique décrété par le décret 637 de 2020.

#### [DECRETO 749 DEL 28 DE MAYO DE 2020](#)

Par lequel le Président prolonge le confinement obligatoire du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 juin 2020 inclus en tenant compte de 43 exceptions qui permettent ainsi en parallèle de l'isolement préventif dit intelligent une réouverture progressive de l'économie du pays, selon des protocoles de biosécurité très stricts qui requiert plus de discipline collective mais surtout individuelle.

Il transfère ainsi les décisions pratiques de cette nouvelle mise en quarantaine de la population d'un mois supplémentaire aux maires et aux gouverneurs toujours en coordination étroite avec le pouvoir central, en reconnaissant ainsi les caractéristiques spécifiques des départements et des villes sur des questions telles que la densité de population et les municipalités non touchées par le COVID-19. Sur les 1.102 municipalités que compte la Colombie, seuls 360 présenteraient des cas de Covid-19, ce qui représente 32% du total.

-Ils autorisent ainsi les services « professionnels » ou les services médicaux non liés au Covid-19, et les services domestiques, mais aussi la réouverture des bibliothèques et des musées.

-Les restaurants continueront à opérer avec le service de livraisons à domicile et/ou retrait des commandes dans leurs locaux, mais ils travaillent déjà sur d'autres protocoles pour les étapes suivantes.

-Les limites des problèmes de transports publics demeurent. Aucun réseau de transport en commun dans les villes ne pourra fonctionner avec plus de 35% de sa capacité pour éviter les problèmes d'agglomérations et les risques de contagion.

#### [DECRETO 789 DEL 4 DE JUNIO DE 2020](#)

Par lequel des mesures fiscales transitoires sont adoptées dans le cadre de l'état d'urgence économique, sociale et écologique conformément au décret 637 du 6 mai 2020.

#### [DECRETO 797 DEL 4 DE JUNIO DE 2020](#)

Par lequel des mesures provisoires sont adoptées en matière de location de locaux commerciaux, dans le cadre de l'état d'urgence, économique, social et écologique visé au décret 637 du 6 mai 2020.

#### [DECRETO 801 DEL 4 DE JUNIO DE 2020](#)

Par lequel une aide économique est créée pour la population sans emploi, dans le cadre de l'état d'urgence économique, sociale et écologique.

#### [DECRETO 878 DEL 25 DE JUNIO DE 2020](#)

Par lequel a été modifié et prorogé **jusqu'au 15 juillet le décret 749 du 28 mai 2020.**  
(Extension du confinement jusqu'au 15 juillet 2020)

#### [DECRETO 882 DEL 25 DE JUNIO DE 2020](#)

Par lequel le tarif douanier est partiellement modifié pour établir des taux tarifaires et un doublement et une suspension de l'application du système andin de la bande de prix pour le blé.

#### [DECRETO 894 DEL 26 DE JUNIO DE 2020](#)

Par lequel le tarif douanier est partiellement modifié. Établissement d'une taxe tarifaire de 0% ad-valorem pour l'importation de produits classés dans les sous-positions tarifaires indiquées à l'article premier du décret, ayant une validité de 2 ans.

#### [DECRETO 990 DEL 9 DE JULIO DE 2020](#)

Par lequel des instructions sont fournies dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie du coronavirus COVID-19. (Extension du confinement jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2020)

#### [DECRETO 1009 DEL 14 DE JULIO DE 2020](#)

Par lequel le plan d'austérité des dépenses est établi

#### [DECRETO 1044 DEL 16 DE JULIO DE 2020](#)

Par lequel la réalisation du jour de l'exonération de la taxe sur les ventes - TVA visée au chiffre 2.3 de l'article 2 du décret 682 du 21 mai 2020 est suspendue.

#### [DECRETO 1076 DEL 28 DE JULIO DE 2020](#)

Par lequel a été ordonné le confinement préventif obligatoire de tous les habitants de la République de Colombie, à **partir du 1er août 2020, jusqu'au 1er septembre 2020**, dans le cadre de l'urgence sanitaire causée par le Coronavirus COVID-19.

#### [DECRETO 1109 DEL 10 DE AGOSTO DE 2020](#)

Par lequel il est créé dans le Système Général de Sécurité Sociale en Santé -SGSSS, le Programme de Tests, de Suivi et d'Isolation Sélective Durable -PRASS pour le suivi des cas et des contacts du nouveau Coronavirus -COVID-19 et d'autres dispositions sont dictées.

#### [DECRETO 1148 DEL 18 DE AGOSTO DE 2020](#)

Par lequel d'exigences sanitaires pour faciliter la fabrication et l'importation de produits et de services en réponse à la pandémie de COVID 19 sont établies.

#### [DECRETO 1168 DEL 25 DE AGOSTO DE 2020](#)

Par lequel des instructions sont données dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie de Coronavirus COVID-19, et décrète **l'isolement sélectif avec distanciation individuelle responsable**.

#### [DECRETO 1206 DEL 1 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par lequel des mesures douanières transitoires sont adoptées pour l'importation temporaire d'aéronefs, le traitement des utilisateurs éligibles est autorisé, l'article 759 du décret 1165 de 2019 est modifié et l'article 3 du décret 436 de 2020 est abrogé.

#### [RESOLUCIÓN 1513 DEL 1 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité est adopté pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19, par les personnes, les familles et les communautés dans l'espace public.

#### [RESOLUCIÓN 1517 DEL 1 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19 dans les secteurs aéroportuaires et aéronautiques du territoire national est dicté, exclusivement pour le transport intérieur de personnes par voie aérienne, la résolution 1054 de 2020 est abrogée, et d'autres dispositions sont dictées.

#### [RESOLUCIÓN 1569 DEL 7 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19 est dicté pour la consommation de boissons alcoolisées dans les restaurants et les bars.

#### [DECRETO 1258 DEL 15 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Création d'un organisme de coordination et de conseil pour l'accès à des vaccins sûrs et efficaces contre le coronavirus Sars-cov-2 (Covid-19)

#### [RESOLUCIÓN 1627 DEL 15 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19 pour le transport international de personnes par voie aérienne est dicté.

#### [RESOLUCIÓN 1681 DEL 21 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19 est dicté pour l'activité des salons professionnels.

#### [DECRETO 1297 DEL 29 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)

Par lequel la validité du **décret 1168 du 25 août 2020\*** est prolongée jusqu'au 1er novembre.

\* Par lequel des instructions sont données dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie de Coronavirus COVID-19, et décrète **l'isolement sélectif avec distanciation individuelle responsable**.

Tous les individus dans le territoire national doivent respecter les protocoles de biosécurité publiés par le ministère de la santé et de la protection sociale concernant le comportement

des citoyens dans les espaces publics afin de réduire la propagation de la pandémie et la contagion dans les activités quotidiennes. Par ailleurs, les citoyens doivent se conformer aux instructions adoptées ou émises par les différents ministères et entités nationales pour prévenir la propagation du coronavirus COVID-19, en respectant les mesures d'isolement sélectif et en favorisant l'auto-isolement.

**Article 5. Activités non autorisées :**

1. Les événements de nature publique ou privée impliquant une masse de personnes, conformément aux dispositions et aux protocoles publiés par le ministère de la santé et de la protection sociale.
2. Bars, discothèques et salles de danse.
3. La consommation de boissons alcooliques dans les lieux publics et les établissements commerciaux. La vente de boissons alcooliques n'est cependant pas interdite.

Les restaurants peuvent rouvrir sur présentation d'un dossier de biosécurité présenté et validé par les autorités sanitaires locales avec utilisation de maximum 25% des capacités et uniquement sur réservation.

**Télétravail :** Pendant la période d'urgence sanitaire causée par la pandémie de coronavirus COVID-19, les entités des secteurs public et privé veilleront à ce que leurs employés ou sous-traitants dont la présence n'est pas indispensable sur le lieu de travail, exercent les fonctions et les tâches selon les modalités du télétravail, du travail à la maison ou d'autres modalités similaires.

**Fermeture des frontières :** Fermer les postes frontières maritimes, terrestres et fluviales avec la République du Panama, la République de l'Équateur, la République du Pérou, la République fédérale du Brésil et la République bolivarienne du Venezuela, de zéro heure (00h00) le 1er octobre 2020 à zéro heure (00h00) le 1er novembre 2020.

**Les activités suivantes sont exclues de la fermeture de la frontière :**

1. Urgence humanitaire
2. Transport de marchandises et de fret
3. Cas fortuit ou de force majeure
4. La sortie du territoire national des citoyens étrangers de manière coordonnée par l'Unité administrative spéciale pour les migrations de Colombie, avec les autorités compétentes des districts et des municipalités.

Les vols internationaux ont repris depuis le 21 septembre vers quelques destinations comme les USD, le Mexique, le Brésil, la République Dominicaine, Equateur, Bolivie et Guatemala.

De et vers l'Europe il y a encore uniquement que des vols humanitaires donc restreints aux nationaux ou résidents légaux (visa de résidence), donc pas encore de possibilités pour les

hommes d'affaires ou touristes. Important de noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre, tout voyageur qui entre en Colombie quel que soit sa nationalité doit présenter avant d'embarquer et à son arrivée en Colombie un test COVID PCR négatif non supérieur à 96 heures sinon il peut être refoulé à la frontière ou être contraint de faire une quarantaine de 15 jours à ses frais ainsi qu'un test PCR sur place. Obligation également de s'enregistrer 24h avant son arrivée sur la page de **Migración Colombia** - <https://apps.migracioncolombia.gov.co/pre-registro/public/preregistro.jsf>

**Non-respect des mesures :** la violation et le non-respect des mesures adoptées et des instructions données par le présent décret entraînent la sanction pénale prévue à l'article 368 du code pénal et les amendes prévues à l'article 2.8.8.1.4.21 du décret 780 de 2016, ou la règle qui le remplace, le modifie ou l'abroge.

### **À propos des écoles et universités**

- En ce qui concerne les niveaux maternel, primaire et secondaire, au cours des mois d'octobre, ouverture progressive des écoles de manière présentielle ou hybride (mi présentiel, mi virtuel) en fonction de l'avancée des dossiers d'autorisations présentés aux autorités sanitaires locales (villes et municipalités).

- Même chose au niveau des universités au cours du mois d'octobre. La nouveauté c'est qu'ils avaient déjà rouverts les laboratoires avec des protocoles sanitaires adaptés.

-L'idée étant qu'à partir du mois d'octobre on assiste à un retour à l'enseignement dit présentiel, avec un modèle alternatif (petits groupes en fonction de l'espace disponible de chaque établissement et sans obligation).

### **Fonctionnaires publics**

-En ce qui concerne la question des fonctionnaires et agents publics, le principe reste le même : 80% des entités doivent s'assurer que leurs travailleurs effectuent du télétravail à domicile, virtuel et à distance. Tout le télétravail possible doit être maintenu, tel que recommandé par les experts.

### **Renforcer la discipline citoyenne - Masque et distanciation**

-Enfin, l'exigence de porter un masque de manière obligatoire et permanente dans les espaces publics est maintenue (amende en cas de non port de masque) et imposition à respecter la distanciation sociale.

### **[RESOLUCIÓN 1721 DEL 24 DE SEPTIEMBRE DE 2020](#)**

Par laquelle le protocole de biosécurité est adopté pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19 dans les établissements éducatifs, les établissements de formation supérieure et les établissements de formation pour le travail et le développement humain.



#### [RESOLUCIÓN 1746 DEL 1 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité est adopté pour atténuer et maîtriser le risque que présente le coronavirus COVID-19 dans la réalisation d'activités d'exposition cinématographique et d'arts scéniques dans les domaines de la musique, de la magie, du théâtre, de la danse et du cirque, visées dans la Classification internationale type par industrie CIIU 5914 et 90, menées dans les cinémas d'art et d'essai, les cinémas, les théâtres et autres infrastructures des arts scéniques.

#### [DECRETO 1320 DEL 1 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Par lequel les lignes de crédit pour les secteurs touchés par la COVID-19 sont autorisées et réglementées avec un taux compensatoire, via des ressources du Fonds d'atténuation des urgences - FOME.

#### [RESOLUCIÓN 1763 DEL 5 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Qui modifie les numéros 3.2.1.4.7 et 3.2.2.3.9 du protocole de biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19, dans les activités de l'industrie hôtelière, adopté par la [résolution 1285 de 2020](#).

#### [RESOLUCIÓN 1766 DEL 5 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Qui établit les critères de priorité pour la distribution des ressources du FOME aux projets d'investissement en infrastructures et/ou à la fourniture d'équipements biomédicaux pour répondre aux besoins de soins du coronavirus COVID-19 et qui fonde le comité technique chargé de recommander la distribution de ces ressources.

#### [RESOLUCIÓN 1840 DEL 14 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Par laquelle le protocole de biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque du coronavirus COVID-19 est adopté pour la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives et la [résolution 991 de 2020](#) est abrogée.

#### [DECRETO 1371 DEL 19 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Par lequel des dispositions transitoires visant à contribuer à la reprise économique suite aux effets causés par le coronavirus COVID-19, ont été adoptées en matière de régimes spéciaux d'importation et d'exportation – SEIEX.

#### [DECRETO 1374 DEL 19 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Par lequel le Programme de dépistage, de traçage et d'isolement sélectif durable - PRASS, est optimisé pour le contrôle et le suivi des cas et des contacts des personnes avec COVID - 19 en Colombie.

#### [DECRETO 1408 DEL 30 DE OCTUBRE DE 2020](#)

Par lequel la validité du [décret 11168 du 25 août 2020](#), cité ci-dessus dans le texte, est prolongée du 1<sup>er</sup> décembre au 16 janvier 2021.

Ce nouveau décret **indique que les conditions d'isolement sélectif et de distance individuelle responsable sont maintenues.**

Cela signifie que les frontières terrestres et maritimes restent fermées. La restriction s'applique aussi, entre autres, aux événements de nature publique ou privée, ainsi qu'aux événements de nature sociale, qui impliquent une agglomération de personnes, conformément aux dispositions et aux protocoles publiés par le ministère de la santé et de la protection sociale ainsi qu'à la continuité du télétravail dans la mesure du possible.

#### [RESOLUCIÓN 1972 DEL 4 DE NOVIEMBRE DE 2020](#)

Modifiant la [résolution 1627 de 2020](#), qui adopte le protocole sur la biosécurité pour la gestion et le contrôle du risque lié au coronavirus COVID-19, pour le transport international de personnes par voie aérienne

#### [DECRETO 1474 DEL 19 DE NOVIEMBRE DE 2020](#)

Par lequel un nouveau jour est défini pour l'application de l'exonération de la taxe sur les ventes -TVA dans le cadre de l'urgence sanitaire par le COVID-19 qui est traitée par le [décret législatif 682 de 2020](#).

#### [DECRETO 1550 DEL 28 DE NOVIEMBRE DE 2020](#)

Par lequel le [décret 11168 du 25 août 2020\\*](#) est modifié et étendu jusqu'au 16 janvier 2021.

\*Par lequel des instructions sont données dans le cadre de l'urgence sanitaire générée par la pandémie du Coronavirus COVID-19, et décrète **l'isolement sélectif avec distanciation individuelle responsable**, étendu par les décrets 1297 du 29 septembre 2020 et 1408 du 30 octobre 2020.



**SITUACIÓN ACTUAL:  
NUEVO CORONAVIRUS (COVID-19)**  
29 DE NOVIEMBRE DE 2020

**CASOS  
CONFIRMADOS  
EN COLOMBIA: 1.308.376\***  
**CASOS ACTIVOS: 64.324**

**MUERTES: 36.584**  
**RECUPERADOS: 1.204.452**



**Situación a nivel mundial: \*\***



\* Ministerio de Salud y Protección Social - Instituto Nacional de Salud

\*\* Centro Europeo para la Prevención y el Control de Enfermedades - Agencia de la Unión Europea (ECDC) - Corte 10:00 a.m.



La salud es de todos

Minsalud